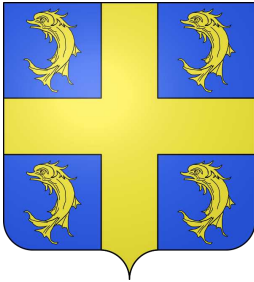


DEL083_2025

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOUBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le samedi 13 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Mairie de Doubies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

En exercice : 10

Présents : 8

Excusés : 2

Absents : 0

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Claude THION, Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :

Indemnités des élus

Vu La loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux N°162 et 163 du 30 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux,

Vu les délibérations N° 13 du 30 mai 2020 et 39 du 28 mai 2022,

Vu la délibération N° 47 du 2 juillet 2022,

Vu la délibération N° 12 du 11 février 2023

Vu la délibération N° 48 du 8 juin 2024

Vu la délibération N°11 du 25 janvier 2025

Vu l'élection d'un troisième adjoint, il convient de modifier les indemnités des membres du conseil

Mme le maire propose la répartition des indemnités des membres du conseil municipal à compter du 1^{er} janvier 2026, selon le tableau ci-dessous :

Indice brut	Fonction	Montant indice	%	Montant mensuel brut/ personne	Nbr	Total/mois	Montant total brut
1027	Maire	4110,52	7.5	308.29	1	308,29	3 699,47
1027	Adjoints	4110,52	6	246.63	2	739,89	8 878,72
1027	Conseillers	4110,52	4	164.42	5	822,10	9 865,25
1027	Conseiller	4110,52	6	246.63	1	246,63	2 959,57
TOTAL :							25 403.01

Etant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal et que le montant total des indemnités des élus ne dépassent pas le montant de l’enveloppe globale autorisée par les articles L-2123, L-2124 et L-2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces propositions et charge Mme le maire de signer tout document s’y rapportant.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
 Marc SAUVAIRE

Mme le Maire




TABLEAU DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE

DOURBIES

Annexe à la délibération n° 048 du 08 juin 2024
Vu le CGCT, notamment son article L 2123-20-1 ;
Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Maire :

Taux : 7.5%
Montant annuel : 3699.74 €

Adjoints :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
1 ^{er} adjoint SAUVAIRE	6%	2 959,57 €
2 ^{ème} adjoint THION	6%	2 959,57 €
3 ^{ème} adjoint ESCANDE	6%	2 959,57 €

Conseillers municipaux :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
M. ALBE Jean-Luc	6%	2 959,57 €
M. BALSAN Laurent	4%	1 973,05 €
M. PONCELET Jean-Marie	4%	1 973,05 €
M. RAGUES Christian	4%	1 973,05 €
Mme THERIC Corinne	4%	1 973,05 €
Mme JOSSINET Gaëlle	4%	1 973,05 €

Montant total des indemnités allouées : **25 403.01 euros.**

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : **27 228.08 euros.**

	%	nbre	mensuel	annuel
maire	25,5	1	1 048,18 €	12 578,19 €
adjoints	9,9	2	1 220,82 €	14 649,89 €
			2 269,01 €	27 228,08 €

IB 1027	mensuel
IM 835	4110,52 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le



ID : 030-213001050-20251213-DEL083_2025-DE